

ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique familiale Question écrite n° 9418

Texte de la question

M. Yves Bur attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur les réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents. En effet, initiée depuis quelques années, cette démarche est le fruit d'un travail collectif entre les services de l'Etat, de la CNAF et des grands réseaux associatifs qui ont déjà une expérience dans ce domaine. L'objectif est d'aider tous les parents dans leurs fonctions parentales lorsqu'ils se posent des questions sur l'éducation de leurs enfants et de leur proposer des lieux d'échanges et de services adéquats. Il est à noter que ce dispositif s'appuie sur les initiatives menées dans le cadre associatif. Par ailleurs, une charte nationale donne des repères quant aux actions à mener. C'est pourquoi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer si ces initiatives seront bien prises en compte dans le cadre de la politique familiale qu'il développe. - Question transmise à M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées.

Texte de la réponse

Le ministre délégué à la famille porte une attention toute particulière aux dispositifs d'aide à la parentalité et a souhaité intégrer cette question dans la réflexion menée par l'un des trois groupes de travail qu'il a mis en place en préparation de la conférence de la famille 2003. Le précédent gouvernement avait choisi de supprimer la cellule nationale d'appui technique des réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP) sans prévoir de solution de remplacement et cette situation a constitué un frein au développement et à l'évaluation de ce dispositif, ce qui est très regrettable. Le groupe de travail relatif aux services à la famille et à la parentalité doit très prochainement présenter au ministre délégué à la famille des propositions pour redonner aux REAAP une capacité d'animation nationale. De même, il proposera de renforcer les actions en faveur du soutien et de la responsabilisation des parents.

Données clés

Auteur: M. Yves Bur

Circonscription: Bas-Rhin (4e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 9418

Rubrique: Famille

Ministère interrogé : santé Ministère attributaire : famille

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 23 décembre 2002, page 5130 **Réponse publiée le :** 24 février 2003, page 1422